



**Décision n° 2025-58 du 2 septembre 2025 modifiant la décision n° 2024-08
du 28 avril 2024 portant désignation des responsables de formation**

Le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées,

Sur proposition du directeur de l'enseignement,

Vu le décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 modifié relatif à l'École nationale des ponts et chaussées, notamment son article 17 ;

Vu les conditions de nomination des enseignants applicables à l'École nationale des ponts et chaussées, notamment son article 9 ;

Vu la décision n° 2024-08 du 28 avril 2024 modifiée portant désignation des responsables de formation

Décide :

Art. 1^{er}. – I - Dans le tableau annexé à la décision du 28 avril 2024 modifiée susvisée :

1° la ligne « 1^{ère} année – département d'enseignement de 1^{ère} année », est remplacée par la ligne suivante :

1 ^{ère} année - département d'enseignement de 1 ^{ère} année	M. Christos PAPOUTSELLIS, responsable académique du département d'enseignement de 1 ^{ère} année.
---	---

2° la ligne « Cycle master – département d'enseignement Science économique gestion finance », est remplacée par la ligne suivante :

Cycle master – département d'enseignement Génie civil et construction.	M. Robin OVAL, responsable académique du département d'enseignement Génie civil et construction.
--	--

3° la ligne « Cycle master – département d’enseignement Science économique gestion finance », est remplacée par la ligne suivante :

Cycle master – département d’enseignement Science économique gestion finance.	M. Arnaud GOUSSEBAÏLE, responsable académique du département d’enseignement Science économique gestion finance.
---	---

4° la ligne « Cycle master – département d’enseignement Génie mécanique et matériaux », est remplacée par la ligne suivante :

Cycle master – département d’enseignement Génie mécanique et matériaux	M. Maxime PIERRE, responsable académique du département d’enseignement Génie mécanique et matériaux.
--	--

5° la ligne « Département d’enseignement Langues et cultures », est remplacée par la ligne suivante :

Département d’enseignement Langues et cultures	M. Steve BROWN, président du département d’enseignement Langues et cultures, professeur de l’École nationale des ponts et chaussées.
--	--

6° la ligne « Semaine ATHENS », est remplacée par la ligne suivante :

Semaine ATHENS	M. Pierre BERTRAND, responsable du développement à la direction de l’enseignement, coordonnateur académique EELISA.
----------------	---

7° la ligne « Master Analyse et politique économiques », est remplacée par la ligne suivante :

Master Analyse et politique économiques	M. Arnaud GOUSSEBAÏLE, responsable académique du département d’enseignement Science économique gestion finance, au titre du parcours « Analyse et politique économiques ».
---	--

8° la ligne « Master Economie appliquée », est remplacée par la ligne suivante :

Master Economie appliquée	M. Arnaud GOUSSEBAÏLE, responsable académique du département d’enseignement Science économique gestion finance, au titre du parcours « Politique publique et développement ».
---------------------------	---

9° la ligne « MS *Smart Mobility* », est remplacée par la ligne suivante :

MS <i>Smart Mobility</i>	M. Patrice AKNIN, directeur du programme <i>Smart Mobility</i> .
--------------------------	--

10° la ligne « MS Politiques et actions publiques pour le développement durable », est remplacée par la ligne suivante :

MS Politiques et actions publiques pour le développement durable	M. Yann KERVINIO, directeur par intérim du pôle de formation à l’action publique.
--	---

II - Il est inséré au tableau annexé à la décision du 28 avril 2024 modifiée susvisée :
1° avant la ligne « Aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine », la ligne :

MS <i>Critical Materials</i>	M. Louis-François DURRET, directeur du programme <i>Critical Materials</i> .
------------------------------	--

2° avant la ligne « MS Politiques et actions publiques pour le développement durable », la ligne :

Formations dans le périmètre du pôle de formation à l'action publique	M. Yann KERVINIO, directeur par intérim du pôle de formation à l'action publique.
---	---

III - La ligne « MS *Digital Building Design* » figurant au tableau annexé à la décision du 28 avril 2024 modifiée susvisée est supprimée.

IV – L'appellation « directeur adjoint du pôle de formation à l'action publique » figurant dans le tableau annexé à la décision du 28 avril 2024 modifiée susvisée est remplacée par « directeur par intérim du pôle de formation à l'action publique ».

Art. 2. – Le directeur de l'enseignement et le secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux *Actes officiels* de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 2 septembre 2025.

Le directeur de l'École nationale
des ponts et chaussées,
Pour le directeur et par délégation :
Le directeur adjoint,

GILLES ROBIN